

Conférence des ministres africains sur la biodiversité

Sharm El-Sheikh (Égypte), 13 novembre 2018

Priorités de l'Afrique pour la diversité biologique

- Restauration des écosystèmes
- Biodiversité marine et côtière et économie bleue
- Espèces exotiques envahissantes
- Accès et partage des avantages et savoirs traditionnels
- Évaluation environnementale stratégique (article 14 de la Convention sur la diversité biologique)
- Changement climatique et diversité biologique
- Intégration de la biodiversité dans les secteurs concernés
- Comptabilisation du capital naturel
- Prévention des risques biotechnologiques
- Braconnage et trafic d'espèces sauvages
- Mécanismes facilitant la mise en œuvre :
 - Éducation, sensibilisation et gestion des connaissances
 - Renforcement des capacités
 - Transfert de technologie
 - Mobilisation des ressources
 - Intégration de l'égalité entre les sexes et engagement des jeunes
 - Observation et application des réglementations environnementales